

Instruction d'une demande de Permis Exclusif de Recherches minier

*Réunion DREAL- associations
27 novembre 2017*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un PER?
2. Cadre réglementaire de l'instruction
3. Résumé de la procédure du titre minier
4. Procédure pour autorisation ouverture de travaux miniers
5. État des lieux des PER en Pays de la Loire
6. L'après PER?

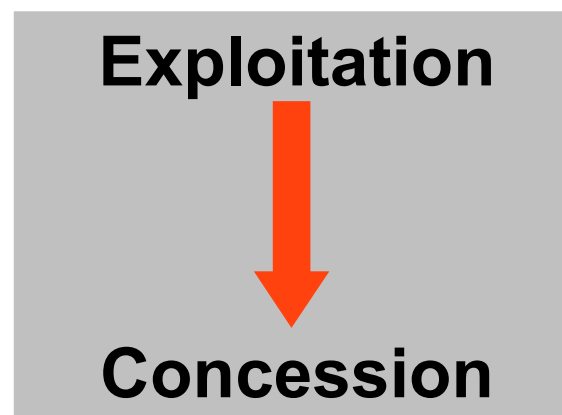
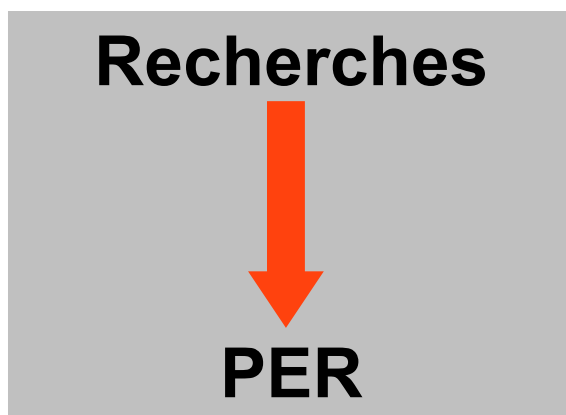
Qu'est-ce qu'un PER?

Le code minier donne à un exploitant la possibilité
- de pratiquer des **travaux d'exploration**, via entre autres
l'obtention d'un Permis Exclusif de Recherches (PER);

ou

- d'**exploiter** une mine, via l'obtention d'une concession
d'exploitation.

On parle de **titre minier**.



Qu'est-ce qu'un PER?

Le **titre minier** permet la reconnaissance des droits immobiliers du découvreur d'un gisement de mine **mais n'autorise pas l'ouverture des travaux en vue de l'exploitation** (fait l'objet d'une procédure à part entière).

Le titre minier est délivré par le ministre chargé des mines au demandeur qui a notamment justifié de ses **capacités techniques et financières**. Le titre minier est délivré après une instruction locale et nationale.

L'autorisation d'ouverture de travaux est délivrée par le préfet du département. C'est dans la **procédure d'ouverture de travaux que l'on vérifie la prise en compte de la sensibilité de l'environnement du projet**.

Cadre réglementaire de l'instruction

L'instruction d'une demande de PER est encadrée par

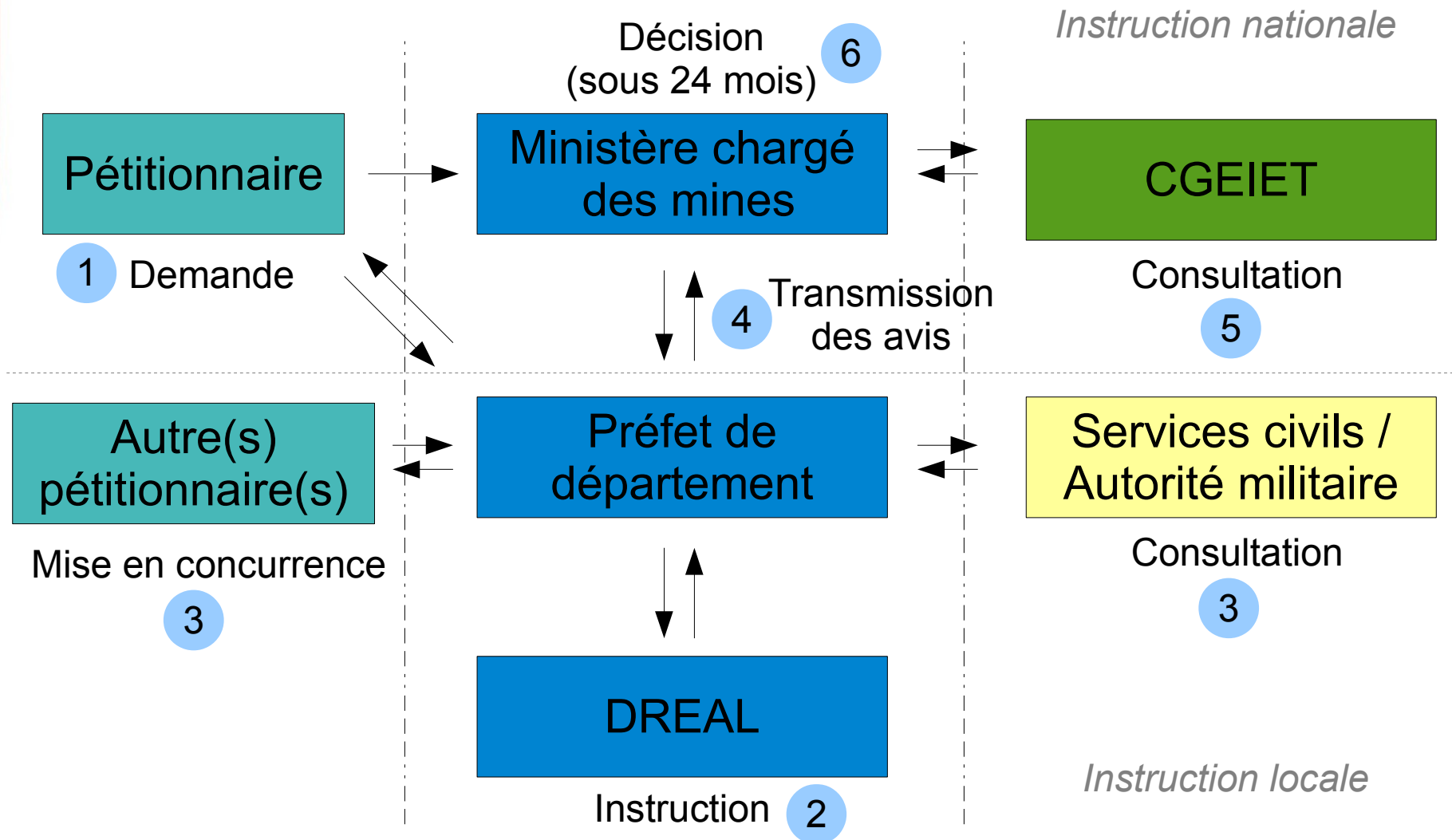
- le **code minier**;
- le **décret n°2006-648 du 2 juin 2006**;
- l'**arrêté ministériel du 28 juillet 1995**.

Le pétitionnaire doit adresser au ministère chargé des mines un dossier comprenant:

- *les pièces nécessaires à l'identification du demandeur,*
- *un mémoire technique,*
- *le programme des travaux envisagés (montant minimum des dépenses),*
- *des documents cartographiques,*
- *une notice d'impact indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement.*

Cadre réglementaire de l'instruction

Circuit de l'instruction d'une demande de PER:



Résumé de la procédure du titre minier

- *Demande initiale*
- *Enregistrement de la demande par le ministère chargé des mines*
- *Transmission au Préfet pour instruction*
- *Recevabilité de la DREAL*
- *Mise en concurrence*
- *Consultation des services civils et de l'autorité militaire*
- *Consultation du public (hors procédure réglementaire)*
- *Transmission des avis au ministère chargé des mines*
- *Consultation du CGEIET*
- *Consultation du public sur le projet de décision*
- *Décision du ministère sur la délivrance ou non du titre minier*

Procédure pour autorisation ouverture de travaux miniers

Si le titre minier est délivré par le ministère chargé des mines, le titulaire devra déposer un **dossier d'ouverture de travaux miniers**.

L'instruction d'une demande d'ouverture de travaux miniers est encadrée par le code minier et le décret n°2006-649 du 2 juin 2006.

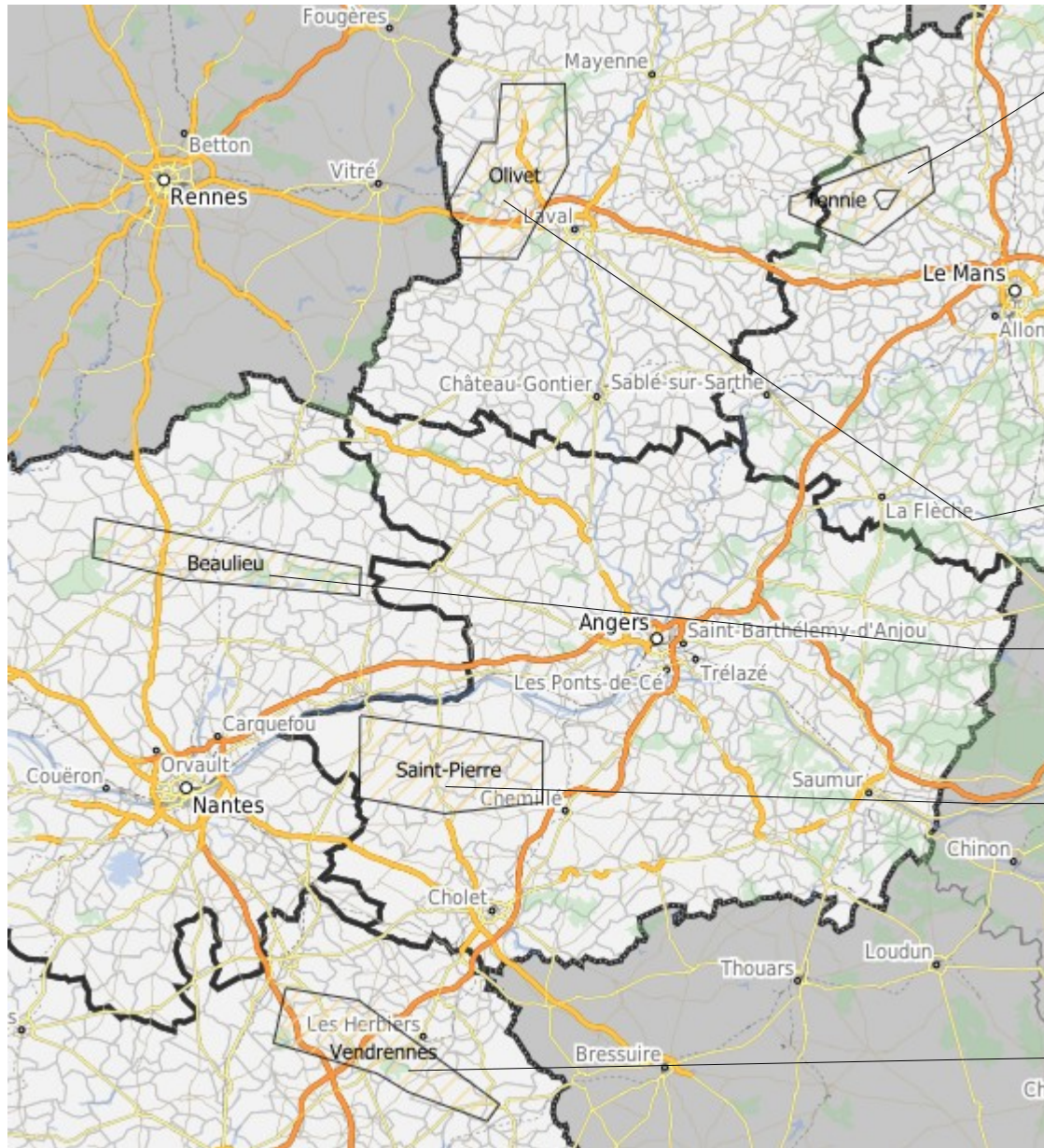
En fonction de la nature des travaux, ces derniers sont soumis soit à **autorisation** (avec enquête publique), soit à **déclaration**.

Dans tous les cas, les **forages miniers de plus de 100 m** de profondeur sont soumis à **étude d'impact** et à **enquête publique** (décrets n°2011-2018 et n°2001-2019).

État des lieux des PER en Pays de la Loire

PER	Exploitant	Délivrance par arrêté ministériel	Durée	Substances	Superficie
Tennie (72 et 53)	Variscan Mines	17 juin 2013	5 ans	Cuivre, Zinc, Plomb, Or, Argent	205 km ²
Saint-Pierre (49)	Variscan Mines	4 février 2014	5 ans	Or, Argent	386 km ²
Beaulieu (44)	Variscan Mines	30 avril 2015	5 ans	Etain, Tungstène, Or, Argent, Niobium, Tantale, Molybdène, Lithium, Indium, Germanium	278 km ²
Vendrennes (85)	SGZ France	6 mars 2017	5 ans	Antimoine, Or, Argent	303 km ²
Olivet (53)	SGZ France	Instruction en cours au niveau national		Antimoine, Or, Argent, Plomb, Zinc, Germanium, Indium	373 km ²

État des lieux des PER en Pays de la Loire



- Bilan d'activité fait en CSS depuis 2013 et se réunissant chaque année
- Pas de déclaration de travaux déposée depuis début 2017
- Pas de dossier de renouvellement du PER déposé depuis début 2017

- PER en instruction au niveau national

- Pas de déclaration de travaux déposée depuis début 2017

Arrêté préfectoral de donner acte pour déclaration de travaux le 18/01/2017 : vingtaine de forages de moins de 100 m.

- Pas de déclaration de travaux déposée depuis début 2017

L'après PER?

Si à la suite du PER, un gisement exploitable (techniquement et financièrement) est découvert, le découvreur pourra déposer une demande de **concession** puis une demande d'**ouverture de travaux** (on parle dans ce cas de travaux d'exploitation).

Ces deux procédures font l'objet d'une instruction locale et d'une instruction nationale.

La **durée d'une concession est généralement plus longue** qu'un PER et sa **surface plus réduite** puisque concentrée sur le gisement exploitable.

Dans tous les cas, les travaux d'exploitation devront faire l'objet d'une **autorisation préfectorale**.